

COMMUNIQUE DE PRESSE

**Opération Grand Site (OGS) – Massif de l'Estérel
Comité de pilotage**

L'OGS est une démarche proposée par l'État pour accompagner les collectivités territoriales dans la restauration et la gestion d'un site, lorsque celui-ci a les potentialités d'un futur "Grand Site de France". Il s'agit d'établir un projet de territoire durable et partagé de préservation, de gestion et de valorisation du massif de l'Estérel. L'Opération Grand Site a été initiée par le SIPME et le SMGSE a continué dans cette démarche pour amener ce site de l'Estérel au label, d'où l'opération Grand Site.

Monsieur Georges BOTELLA, Président du SMGSE, Madame la Sous-Préfète Myriam GARCIA, coordonnateur de la démarche OGS, ont co-présidé le comité de pilotage aux côtés des élus du territoire et des services de l'Etat ce jeudi 07 décembre à Fréjus.

Ce Comité de Pilotage « Opération Grand Site de l'Estérel » auquel ont participé de nombreux élus et représentants des services de l'Etat, marque le franchissement d'une nouvelle étape majeure dans la démarche OGS avec la validation à l'unanimité du projet de territoire et du programme d'actions par le COPIL. L'objectif premier étant d'accueillir du public en toute sécurité, qui soit cohérent avec la biodiversité et surtout de limiter la surpopulation.

Territoire, esprit des lieux du projet et programme d'actions de l'OGS validés.

Le programme d'actions envisagé identifie sept orientations réparties en trois axes : Préserver le paysage et valoriser le patrimoine (orientations : Faire vivre le massif et préserver son intégralité écologique et paysagère ; Révéler l'exceptionnel - préserver les sites sensibles terrestres et marins) ; Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux (orientations : Organiser les mobilités et les accès au Grand Site ; Mettre en œuvre le réseau d'itinéraires de nature terrestre) ; Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public (orientations : Pérenniser le Grand Site ; Informer et communiquer sur le Grand Site et l'offre d'accueil ; Développement du projet de découverte et de médiation « Raconte-moi l'Estérel »).

Périmètre OGS et validation de son extension jusqu'au site classé du Rocher de Roquebrune.

Le périmètre envisagé pour le Grand Site a été étendu par rapport à celui qui était envisagé en 2018, afin d'inclure le secteur ouest du massif de l'Estérel, jusqu'au site classé du « Rocher de Roquebrune ». Cela implique l'intégration des communes de Roquebrune et du Muy à la démarche Grand Site. Au-delà de la cohérence géologique et paysagère, ce périmètre reflète la communauté de travail qui s'est établie entre les collectivités souhaitant s'impliquer dans la démarche Grand Site, et sur laquelle repose la réflexion et la concertation en cours pour la mise en œuvre du projet Grand Site.

Pour Madame la Sous-Préfète : "Les élus présents à ce comité de pilotage étaient nombreux. La dynamique est de nouveau là. Une phase active s'engage pour co-construire un avenir concret permettant de valoriser tous les atouts d'un site connu partout en France".

Les Grands Sites de France ont en commun d'être des sites classés protégés par la loi et connus de tous pour la beauté de leurs paysages. Des paysages uniques protégés.

Sublime ou pittoresque, grandiose ou intimiste, subjuguant ou apaisant, le Massif de l'Estérel, comme chaque Grand Site, dégage un "esprit" qui lui est propre. Le SMGSE s'engage pour le Massif de l'Estérel dans une démarche exigeante portée et soutenue par les habitants, les collectivités et l'Etat. Fort de son histoire géologique et volcanique d'exception, tous s'entendent autour d'un projet emblématique et un programme d'actions qui met tout en œuvre pour le préserver, le rendre attractif, et permettre à chaque visiteur de prendre le temps de la découverte et de vivre une expérience sensible et raisonnée des lieux.



L'OGS Esterel s'inscrit comme une vraie valeur ajoutée au territoire.

Carte d'identité du Massif de l'Estérel

Carte d'identité du Massif de l'Estérel. Le site classé « Le massif de l'Estérel oriental » couvre **14 300 ha**, dont 700 DPM et 13 600 terrestres classé le 3 janvier 1996 sur 6 communes (Adrets-de-l'Estérel, Fréjus, Saint-Raphaël, Tanneron (Var) et Mandelieu-la-Napoule, Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes). Le cœur du massif fait partie de la Forêt Domaniale gérée par l'ONF.

Au-delà du périmètre initialement envisagé pour la démarche Grand Site, un second site, le « Rocher de Roquebrune », classé en 1989, représente une superficie de 807 hectares sur la commune de Roquebrune.

Territoire et calendrier

Le massif est caractérisé par un certain nombre de paysages (discret, extravagant) avec également des paysages marins.

Force opérationnelle du Syndicat : révision du périmètre OGS (site classé de Roquebrune). Doit inclure l'entièreté des sites classés du rocher.

L'objectif de ces 2 tomes amène à l'interrogation sur la mise en place de l'aménagement sur site.

Exemples de réalisations : Blavet, forêt de Raphèle, porte secondaire la lieutenante, aménagement au niveau du lac de l'Aréna.

Exemple de futur aménagement : forêt de Raphèle – cercle canin objectif : revaloriser sans dénaturer ; utilisation du savoir-faire artisanal. Itinéraires de sport de nature et de découverte. – 84 poteaux flèches posés – une opération héliportée ayant comme but final l'aménagement du site.

DFCI : Garde régionale Forestière – Comités communaux des feux de forêt – chantiers bénévoles -remise aux normes de 11 poteaux incendie – pose d'immatriculation sur des bassins.

Programme d'actions 2022-2026 :

3 axes :

- protéger le paysage et valoriser le patrimoine
- Améliorer l'accueil et limiter les impacts environnementaux
- Etablir une gestion durable pour le Grand Site et sensibiliser le public.

41 actions au total